



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 971

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le fléau du suicide dans la société française. Les statistiques relatives au suicide en France révèlent des chiffres impressionnants et extrêmement inquiétants : 12 000 cas de suicides avérés et 300 000 à 500 000 tentatives par an. Cette situation met en évidence le malaise psychologique d'une partie non négligeable de la population. Elle impose une réponse de santé publique. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement en matière de santé publique en réaction aux statistiques alarmistes concernant le suicide en France.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique. Les dernières données publiées par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) font état de 10 707 décès par suicide en 2005. On estime par ailleurs à 195 000 en 2002 le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins. Depuis une dizaine d'années, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active de prévention du suicide. En particulier, la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 a contribué à structurer un programme d'actions ambitieux. Cette politique de prévention s'est articulée autour de quatre axes prioritaires d'intervention : favoriser le dépistage de la crise suicidaire, diminuer l'accès aux moyens létaux, améliorer la prise en charge des suicidant et approfondir la connaissance épidémiologique. L'évaluation de la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 a mis en évidence l'ampleur et la diversité des actions développées dans ce cadre. Près de 1,5 MEUR ont été consacrés à cette cause au niveau national entre 2000 et 2005 et près de 20 MEUR par les régions sur la période 2000-2004. La prolongation des actions de prévention et de dépistage a été inscrite dans le plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008. La situation de la France au sein de l'Europe reste cependant préoccupante. Selon l'analyse récemment publiée par le centre d'épidémiologie de l'INSERM sur les causes de décès, la mortalité par suicide recule plus lentement que d'autres causes de décès « évitables ». Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille d'ores et déjà à la suite à donner à cette politique de prévention. C'est pourquoi, lors des 12e journées nationales de prévention du suicide de début février, la ministre a annoncé la mise en place d'un comité de pilotage pluridisciplinaire chargé de définir les orientations du futur plan pluriannuel de prévention du suicide qui sera lancé dès cette année.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 971

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4902

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3507